



GAF - LETTRE REGIONALE N°3 2019/2020

19/02/2020

RAPPEL DE REGLEMENTATION

Le comité Auvergne Rhône-Alpes n'a plus de tolérance sauf cas très exceptionnels en décision collégiale entre le directeur de compétition et le responsable des juges applicable dès la compétition interdépartementale du 22-23 février 2020.

- Les shorts seront acceptés que sur certificats médicaux et non plus sur simple demande
- Pas de tolérance accordée pour le dépassement de temps en Fédéral A et A1 (poutre et sol)
- En ce qui concerne les attelles, orthèses, chevillères, genouillères, bandages et la tenue des entraîneurs et juges se référer à la brochure nationale

Les sanctions seront appliquées en cas de non-respect des règles.